

Document de référence - Viticulture de cuve

Réalisé en avril 2014

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

*Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
61, allée de Brienne
31069 Toulouse cédex 7
Tel : 05.61.10.42.50*

Réglementation

Utiliser des spécialités commerciales homologuées pour la culture de la vigne. Tout ce qui n'est pas homologué est interdit.

L'**AMM** (Autorisation de **M**ise sur le **M**arché) est donnée pour une période de 10 ans

- substances actives : procédure européenne
- spécialités commerciales : procédure nationale, zone européenne (Europe Sud et Nord) à terme.

Pour connaître les spécialités commerciales autorisées et celles retirées : <http://e-phy.agriculture.gouv>

De nombreux renseignements sur l'étiquette.

Attention ! Des données complémentaires sont disponibles sur les fiches de données de sécurité et sur les notices d'emploi.

La pulvérisation au champ (extrait de l'arrêté de septembre 2006), respecter :

- Vent : degré d'intensité inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort (12 à 19 km/h).
- DAR : **D**élai **A**vant **R**écolte, indiqué sur l'étiquette. En l'absence de DAR, il est au minimum de 3 jours.
- DRE : **D**élai de **R**é **E**ntree dans la parcelle après la pulvérisation : minimum de 6h ou 8h en milieu fermé. Les délais supplémentaires dépendent de la phrase de
- ZNT : **Z**one **N**on **T**raitée de 5 m minimum (sauf autre indication de ZNT supérieure), en bordure de cours d'eau ou points d'eau. Des réductions des ZNT de 20 m,
- Il est obligatoire de prévoir une protection du point d'alimentation en eau lors de la préparation de la bouillie ainsi qu'un moyen permettant d'éviter tout
- L'épandage du fond de cuve peut être effectué au champ après dilution (au moins 5 fois le volume de fond de cuve), en ne dépassant pas la dose maximale
- Les effluents phytosanitaires (fonds de cuve, eaux de rinçage externe...) peuvent faire l'objet d'un traitement selon un procédé chimique, physique ou biologique

Les mélanges extemporanés interdits sont les mélanges comprenant :

- Au moins un produit étiqueté T+ (très toxique) ou T (toxique).
- Au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la Zone Non Traitée est de 100 m ou plus.
- Au moins deux produits comportant :
 - Une des phrases de risque R40 ou R68.
 - La phrase de risque R48.
 - Une des phrases de risque R62 ou R63 ou R64.
- Durant la période de floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, avec un produit contenant des pyréthriinoïdes et un produit contenant une

Un délai de 24h doit être respecté entre l'application du pyréthriinoïde et de la triazole ou imidazole.

L'utilisation des autres mélanges est possible sous la responsabilité de l'utilisateur, sous réserve de respecter les Bonnes Pratiques Agricoles, sous réserve du

Contrôle externe des pulvérisateurs

Le contrôle des pulvérisateurs est obligatoire depuis le 1er janvier 2009. Il concerne tous les pulvérisateurs dont l'atomiseur ou les rampes sont longs de plus de 3 m, selon un calendrier prédéfini en fonction des 2 derniers chiffres du numéro SIREN. Le contrôle est valable 5 ans. Il doit être effectué par un organisme agréé. Les pulvérisateurs neufs sont conformes pendant 3 ans.

Transport

Les agriculteurs sont exemptés des contraintes du transport des matières classées dangereuses au transport (ADR), sous conditions de respecter :

- Voiture particulière : 50 kg maximum de produits classés dangereux aux transports.
- Tracteur+remorque : 1 tonne maximum de produits classés dangereux au transport.
- Conditionnement < ou = à 20l.

Stockage

Le stockage des produits phytopharmaceutiques est régi par le Code de la santé publique, le Code du travail, le Code rural et le Code de l'environnement. Des obligations ou recommandations peuvent se rajouter en fonction des cahiers des charges qualité (Agriculture raisonnée, Global Gap®).

- armoire ou local spécifique, aéré, fermé à clef, identifié, point d'eau à proximité.
- produits dans leur emballage d'origine rangés par famille et par toxicité : T+, T et CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Tératogènes) à part.
- Produits Phytosanitaires Non Utilisables identifiés (PPNU).
- Pas de produits à alimentation humaine ou animale.

Si un tiers travaille sur l'exploitation :

- matériaux non combustibles.
- installation électrique conforme et porte s'ouvrant vers l'extérieur.
- affichage des consignes de sécurité et des n° d'urgence.
- à l'extérieur, extincteur à poudre ABC, vestiaire, douche, équipements de protection individuelle (EPI) complets (gants nitriles ou néoprène, lunettes, bottes, combinaison, masque de protection A2P3)

Classement toxicologique et eco-toxicologique des produits phytopharmaceutiques

Les produits phytopharmaceutiques sont soumis à une classification qui vise à identifier sur l'emballage leurs propriétés physico-chimiques, toxicologiques et éco-toxicologiques.

La classification a pour objectif d'assurer la protection des personnes (qui peuvent entrer en contact avec eux) et celle de l'environnement.

Les spécialités commerciales sont classées sur la base des propriétés physico-chimiques : substances et préparations explosibles, comburantes, inflammables.

Les spécialités commerciales sont classées suivant leur toxicité selon les symboles suivants : très toxiques (T+), toxiques (T), nocives (Xn), irritantes (Xi), sans danger (N).

Des phrases de risques associées à ces symboles précisent la nature du risque encouru et peuvent se combiner aux classes précédentes.

Les phrases de risques se présentent sous la forme d'un R suivi d'un nombre allant de 1 à 68. Elles indiquent les réactions possibles des produits, les effets sur la santé, sur l'environnement.

Des spécialités commerciales peuvent être identifiées comme CMR (C : cancérogène ; M : mutagène ; R : toxique pour la reproduction).

Les produits CMR ont des phrases de risque R40, R62, R63 et R68 pour les produits classés Xn R45, R46, R49, R60 ou R61 pour les produits classés T ou T+.

Quelques exemples de phrases de risque, liste non exhaustive

R40 : Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes

R68 : Possibilité d'effets irréversibles

R48 : Risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R64 : Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

R36 : Irritant pour la yeux.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R42 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R45 : Peut causer le cancer.
R46 : Peut causer des altérations génétiques héréditaires.
R49 : Peut causer le cancer par inhalation.
R60 : Peut altérer la fertilité.
R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
et phrases de risque R40-R62-R63.

Le système d'étiquetage des substances actives et des spécialités commerciales sera progressivement remplacé par les recommandations internationales du Système Général Harmonisé (SGH).
Règlement (CE) N°1272-2008 CLP. (Classification Labelling Packaging).
Les phrases R deviennent H (suivi de 3 chiffres).
Les phrases S deviennent P (suivi de 3 chiffres).

Attention la liste des produits ci-jointe n'est pas exhaustive : tous les produits homologués ne sont pas répertoriés. Les informations réglementaires de ces produits sont données à titre indicatif, pour plus de précisions, se référer au site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/> et aux fiches techniques des produits disponibles auprès des firmes phytosanitaires (internet ou papier).

n° AMM	Société phytosanitaire responsable de la mise en marché	Matière active	Concentration matière active	Produits commerciaux (P.C)	Formation	Unité P.C. en L ou Kg	Délai avant Récolte (en Jours)	Positionnement Produit	Rémanence (délai entre traitements en Nbe de Jours)	Lessivage (en mm)	Principaux ravageurs présents dans le Sud Ouest				Information sur quelques phrases de risques par rapport aux mélanges				Information sur quelques phrases de risques par rapport aux délais de rentrée				Délai de rentrée (en heure)	Classement toxicologique	Zone Non Traitée (en mètre)	LMR France (en mg/kg)			
											Mildiou (dose/ha)	Oïdium (dose/ha)	Black Rot (dose/ha)	Excoriose (dose/ha ou l)	Pourriture grise (dose/ha)	R40 – H351	R48	R62 – H361f	R63 – H361d	R64 – H362	R68 – H341	R36 – H319					R38 – H315	R41 – H318	R42 – H334
PHOSPHITE - 5 TRAITEMENTS MAXIMUM PAR AN TOUJOURS ASSOCIE A UN PARTENAIRE																													
2100041	DE SANGOSSE	phosphonate de potassium	730 g/L	LBG01F34 ou ETONAN ou PERTINAN		L	14	Systémique	10 à 14 (en fonction du risque)		(4)														6	SC	5	100	
PHOSPHITE + Qii - 3 TRAITEMENTS MAXIMUM PAR AN NON CONSECUTIFS																													
2090126	BELCHIM	disodium phosphate + cyazofamide	250 g/L + 25 g/L	MILDICUT		L	28	Systémique	14		4,5														6	SC	5	100 + 0,5	
Assimilé Qii (en attente de confirmation) - RECOMMANDATION : 2 TRAITEMENTS MAXIMUM PAR AN, tous Qii confondus.																													
2100221	BASF Agro	Amétoctadine + Métirame	120 g/kg + 440 g/kg	ENERVIN / PRIVEST	WG	kg	35	Préventif	12 à 14		2,5														6	N	5	5 + 5	
CAA - RECOMMANDATION : 2 TRAITEMENTS MAXIMUM PAR AN NON CONSECUTIFS																													
2120132	BASF Agro	Diméthomorphe + métirame	90 g/kg + 440 g/kg	GRIP TOP / FORUM TOP (3)	WG	kg	35	Préventif	14		2,5													X	48	Xn	5	3 + 5	
10 à 14	BASF Agro	Diméthomorphe	150 g/L	FORUM	DC	L	28	Préventif	10 à 14		1,5													X	24	N Xn	5	3	
9600103	BASF Agro	Diméthomorphe + mancozèbe	9% + 60%	ACROBAT M DG	WG	kg	28	Préventif	10 à 14		2,5		2,5				X							X	48	N Xn	50	3	
P 9700463 F 9900398	BASF Agro	Diméthomorphe + folpel	11,3% + 60%	PANTHEOS/ FASTIME	WG	kg	35	Préventif	10 à 14		2						X							X	48	Xn N	5	3 + 10	
2080121	BASF Agro	Diméthomorphe + dithianon	150 g/kg + 350 g/kg	FORUM GOLD / ARCO Dti	WG	kg	42	Préventif	14		1,5						X						X	X	48	N Xn	20	3 + 3	
2080099	Syngenta agro / Dow Agr	Mandipropamid + mancozèbe	5% + 60%	FORUM MZ pépite ; GERGOVI MZ pépite; GETT	G D	kg	28	Préventif	14		2,5		2,5										X		48	N Xn	5	2 + 5	
2080024	CEREXAGRI	Benthiavalcarbe + Mancozèbe	1,75% + 70%	VINTAGE M Dispers	WG	kg	28	Préventif	10 à 14		2		2				X	X							48	Xn	5	2 + 5	
2090130	CEREXAGRI	Benthiavalcarbe + Cuivre	1,75% + 37,5%	VINTAGE C Dispers	WG	kg	28	Préventif	10 à 14		2						X								48	Xn	20	2 + 5	
2010552 2020378	Bayer	Iprovalcarbe + Folpel	9%+ 56,25%	SIRBEL UD		kg	28 j cuve 70 j table	Préventif	10 à 12		1,3						X						X	X	48	Xn N	20	1 + 0,02	
9900383 2010480	Bayer	Iprovalcarbe + Mancozèbe	60 g/kg + 600 g/kg	YOREL (fin de commercialisation)		kg	28	Préventif	10 à 12		2							X							X	48	Xn	50	1 + 2
2090161	CERTIS	benthiavalcarbe + Folpel	1,75% + 50%	VINCARE	WG	kg	28 j cuve 70 j table	Préventif	10 à 14		2						X						X	X	48	Xn N	20	0,2 + 5	
2100075	Bayer	Iprovalcarbe + Cuivre	8,4% + 40,6%	OCARINA UD	WG	kg	28	Préventif	10 à 12		1,5							X							24	Xn N	20		
2100178	Bayer	Iprovalcarbe + Folpel + Fosetyl	4% + 25% + 50%	CASSIOPEE	WG	kg	28	Préventif	10 à 14		3						X							X	24	Xn N	20		
PRODUITS A BASE D'ANILIDES - RECOMMANDATION : 2 TRAITEMENTS MAXIMUM PAR AN																													
2010118	Syngenta agro	Méfénoxam + mancozèbe	3,88% + 64%	EPERON PEPITE	G D	kg	28		12 à 14 en fonction du risque		2,25		2,25					X						X	48	N Xn	5	1 + 5	
2010398	Syngenta agro	Méfénoxam + Folpel	4,85% + 40%	RIDGOLD F pépite	G D	kg	28 j cuve 70 j table						2						X						X	24	N Xn	20	1 + 5
2010478	BELCHIM	Bénalaxyl + Folpel	60 g/L + 385 g/L	AMALFI		L	28 j cuve 70 j table		12 à 14		2,5		0,25/hl				X						X	X	48	Xn	5	0,2 + 0,02	
8700102	BELCHIM	Bénalaxyl + Folpel	60 g/L + 385 g/L	TAIREL F LIQUIDE		L	28 j cuve 70 j table		12 à 14		2,5		0,25/hl				X						X	X	48	Xn	5	0,2 + 0,02	
9900193 2000427	PHILAGRO France	Kiralaxyl + mancozèbe	4% + 65%	SIDECAR	WP	kg	42		12 à 14		2,5		2,5					X						X	48	Xn N	5 m	0,2 + 5	
	PHYTEUROP	Kiralaxyl + folpel	3,75% + 48%	FANTIC, PALMIR	WG	kg	28 j cuve 70 j table	Préventif	12 à 14		2						X						X	X	48	Xn	20	0,2 + 0,02	
BENZAMIDE = PRODUITS A BASE DE ZOXAMIDE (ou ZOXIUM) - RECOMMANDATION : 3 TRAITEMENTS MAXIMUM PAR AN																													
2020110 2000294	PHILAGRO FRANCE	Zoxamide + Mancozèbe	6,15% + 68,9%	ELECTIS PRO - ROXAM COMBI - UNIKAT		kg	28	Préventif	10 à 12		2		2					X						X	48	Xn N	50	5 + 5	
2090132	NUFARM SAS	Zoxamide + Cuivre	40 g/L + 267 g/L	AMALINE FLOW		L	28	Préventif	10 à 12		2,8								X						24	Xn N	20		
PRODUITS A BASE DE CUIVRE + CONTACT - UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE																													
9600543	CEREXAGRI	Cuivre + Mancozèbe	12% + 30%	CUPROFID 30 Dispers	WG	kg	28		10 à 12		5							X						X	48	Xn	5		
9600542	CEREXAGRI	Cuivre + Manèbe	17% + 10%	CUPROFID M Dispers	WG	kg	28		10 à 12		6									X				X	48	Xn	5		
Association Soufre + PHENOXYQUINOLEINE - RECOMMANDATION : 2 applications maxi par an																													
2100218	CEREXAGRI	Soufre + quinoxifène	80% + 0,7%	SORMIOU Dispers	WG	kg	21	Préventif et curatif	14		5													X	48	N Xi	5		
FAMILLE CHIMIQUE = Dérivé du PHENOL (DINITROPHENYLE) - RECOMMANDATION : 4 APPLICATIONS PAR AN																													
2080129	DOW AGROSCIENCES	MEPTYL DINOCAP	350 g/L	INOX ou KARATHANE 3D	EC	L	21	Préventif, curatif et éradiquant	10	50	0,6												X	X	X	48	Xn N	50	1
2 FAMILLES CHIMIQUES ASSOCIEES = TRIAZOLE + PHENOXYQUINOLEINE - RESTRICTION EN 2011 : UNE APPLICATION PAR AN																													
2080109	DOW AGROSCIENCES	Myclobutanil + Quinoxifène	45 g/L + 45 g/L	TSAR ou TRANKILO	SC	L	28	Curatif et préventif à partir de floraison	14 à 21		1	1												X	48	Xi N	5	1 1	
PHENOXYQUINOLEINE - RECOMMANDATION : 2 TRAITEMENTS MAXIMUM PAR AN																													
97 00065 98 00198	DOW AGROSCIENCES	Quinoxifène	250 g/L	LEGEND ou ELIOS	SC	L	21	Préventif	14		0,2													x	48	Xi N	5	1	
QUINAZOLINONE - RECOMMANDATION : 2 TRAITEMENTS MAXIMUM PAR AN incluant la famille des PHENOXYQUINOLEINE																													
2090001	DuPont Solutions	proquinazid	200 g/L	TALENDO, KESYS, TALUS	EC	L	28		21		0,25						X						X	X		Xn	20	0,5	
BENZOPHENONE - RECOMMANDATION : 2 APPLICATIONS DE CETTE FAMILLE CHIMIQUE PAR AN																													
2060050	BASF Agro	Métrafenone	500 g/L	VIVANDO	SC	L	28		14		0,2														6	N	5	0,5	
FAMILLE CHIMIQUE AMIDOXIME + TRIAZOLE (IBS) - SYSTEMIQUE - RECOMMANDATION : 2 TRAITEMENTS MAXIMUM PAR AN																													
2130049	SYNGENTA	CFF + Difénoconazole	30 g/L + 60 g/L	DYNALI ou ROCCA	DC	L	21	Préventif et curatif	14	60	0,5	0,5													6	SC	5	0,15 + 0,5	

n° AMM	Société phytosanitaire responsable de la mise en marché	Matière active	Concentration matière active	Produits commerciaux (P.C)	Formation	Unité P.C. en L ou Kg	Délai avant Récolte (en Jours)	Positionnement Produit	Rémanence (délai entre traitements en Nbe de Jours)	Lessivage (en mm)	Principaux ravageurs présents dans le Sud Ouest					Information sur quelques phrases de risques par rapport aux mélanges					Information sur quelques phrases de risques par rapport aux délais de rentrée			Délai de rentrée (en heure)	Classement toxicologique	Zone Non Traitée (en mètre)	LMR France (en mg/kg)								
											Mildiou (dose/ha)	Oïdium (dose/ha)	Black Rot (dose/ha)	Excoriose (dose/ha ou h)	Pourriture grise (dose/ha)	R40 – H351	R48	R62 – H361f	R63 – H361d	R64 – H362	R68 – H341	R36 – H319	R38 – H315					R41 – H318	R42 – H334	R43 – H317					
FAMILLE CHIMIQUE = TRIAZOLE (IBS) - SYSTEMIQUE- RECOMMANDATION : 3 TRAITEMENTS MAXIMUM PAR AN SAUF MYCLOBUTANIL 1 SEUL PAR AN																																			
8800841	Syngenta	Difénoconazole	250 g/L	SCORE ou BOGARD		L	21							0,12	0,12															6	N Xn	5	0,5		
2060002	Agriphar France	Difénoconazole	250 g/L	DIFCOR 250 EC	EC	L	21		14					0,12	0,12					X									24	Xn	5	0,5			
20 20221 95 00213	DOW AGROSCIENCES	Fenbuconazole	50 g/L	INDAR EW-IMPALA	EW	L	21	Préventif et curatif	12 à 14					0,75	0,75														24	Xi	5	0,1			
2010311	PHILAGRO France	Myclobutanil	200 g/L	MYCLOSS FORT	EW	L	14		14					0,225	0,15			X										6	Xn N	5	1				
2010332	DOW AGROSCIENCES	Myclobutanil	240 g/L	SYSTHANE MAX	EC	L	14	Curatif et préventif à partir de la	14					0,187	0,125				X			X	X					24	Xn	5	1				
2040195	DOW AGROSCIENCES / PHILAGRO France		45 g/L	SYSTHANE NEW – LICORNE-ATOMIUM	EW	L	14	Curatif et préventif à partir de la mi-floraison	14					1	0,66													6	SC	5	1				
8300025 2090106	Syngenta BELCHIM	Penconazole	100 g/L	TOPAZE – TOPENCO EC	EC	L	30	Préventif	14					0,25				X				X						24	Xn	5	0,2				
2110168	DE SANGOSSE	Tébuconazole	430 g/L	STARPRO ou NYX		L	14	Préventif et curatif	14					0,25	0,2				X									6	Xn	5					
2090117	MAKHTESHIM	Tébuconazole	200 g/L	MAYANDRA – FIANAKY	EW	L	14	Préventif et Curatif	14					0,5	0,4			X				X	X					24	Xn	5	2				
2110166	ARYSTA	Tébuconazole	250 g/L	MATIZ	EW	L	14	Préventif et curatif	14					0,4	0,3			X			X							24	Xn N	5	2				
9300257	PHYTEUROP	Tébuconazole	250 g/L	FORMOSE, BALTHAZAR	EW	L	14	Préventif et Curatif	14					0,4	0,3			X					X					24	Xn	5					
9400012	PHYTEUROP	Tetraconazole	100 g/L	ANTENE, GREMAN,BARREUR	EC	L	14	Préventif et Curatif	14					0,25	0,4													24	Xn	5					
9300257	BAYER	Tébuconazole	250 g/L	CORAIL	EW	L	14	Préventif et Curatif	14					0,4	0,3			X					X					24	Xn N	5					
2060172	DuPont Solutions	Tetraconazole	100 g/L	LIDAL	EC	L	30	Préventif et curatif	14	Non				0,25	0,4							X	X					24	Xn	5	0,5				
HYDROXYANILIDE - RECOMMANDATION : 1 SEUL PRODUIT DE CETTE FAMILLE CHIMIQUE PAR AN																																			
9900289 9800244	Bayer	Fenhexamid	50%	LAZULIE ou TELDOR		kg	14 j cuve 7 j table	Stade A-C-D																				1,5				6 h	SC	5	3
SPIROCÉTALAMINES associé																																			
9800420	BAYER	Spiroxamine	500 g/L	PROSPER - HOGGAR	EC	L	35	Préventif et Curatif	12 à 14					0,6											X	X		48	Xn N	20					
9900133	BAYER	Spiroxamine + Tébuconazole	400 g/L + 100 g/L	MILORD	EC	L	35	Préventif et Curatif	14					0,5	0,5				X					X	X		48	Xn N	5						
9700442	BAYER	Tébuconazole + Triadiméno	225 g/L + 75 g/L	ABILIS - FENAMIL	EC	L	21	Préventif et Curatif	14					0,25	0,25				X				X	X		24	Xn N	5							
ANILINO-PYRIMIDINE - RECOMMANDATION : 1 SEUL PRODUIT DE CETTE FAMILLE CHIMIQUE PAR AN																																			
2110147	Syngenta	fludioxonil	50%	GEOXE WG	WG	kg	60	Stade A																				1				48	N Xi	5	4
9500568	Syngenta	Cyprodinil + Fludioxonil	37.5% + 25%	SWITCH (2)	WG	kg	21	Stade A-C						1,2										X			48	N Xi	5	5 + 4					
9200159	BASF agro	Pyriméthanol	400 g/L	SCALA	SC	L	21	Stade A-C																				6			5	5			
2100143	Agriphar France	Pyriméthanol	400 g/L	FLEURUS	L		35	Stade A-C																				2,5			5	5			
9900081	CERTIS	Mepanpyrim	50%	JAPICA	WP	kg	21	Stade A-C						1,2											X		48	Xi	5	3					
CARBOXAMIDE - RECOMMANDATION : 1 SEUL PRODUIT DE CETTE FAMILLE CHIMIQUE PAR AN																																			
2050076	BASF Agro	Boscalid	50%	CANTUS	WG	kg	21	Stade A-C						1,2														6	N	5	5				
IMIDES CYCLIQUES - RECOMMANDATION : 1 SEUL PRODUIT DE CETTE FAMILLE CHIMIQUE PAR AN																																			
9200262	BASF Agro	Iprodione	500 g/L	ROVRAL AQUA FLO	SC	L	21	Uniquement stade C						1,5	X													6	N Xn	5	10				
209005	BASF Agro	Iprodione	750 g/kg	ROVRAL WG	WG	kg	21							1	X								X					24	N Xn	5	10				
2120196	Agriphar France	Iprodione	500 g/L	IPPON	SC	L	21							1,5	X													6	N Xn	5	10				
Famille des amidoximes																																			
2130067	Certis Europe	Cyflufenamid	50 g/L	Cyflodum	EW	L	21	Préventif et Curatif	12 à 14					0,5															24	N, Xi	5	0,15			
Levure naturelle																																			
2120082	DE SANGOSSE	Aureobasidium pullulans	250 g/kg (souche 14940) 250 g/kg (souche 14941)	BOTECTOR		kg	1	du stade A jusqu'à 1 j avant récolte																				0,4				6	SC	5	
Stimulateur de Défense Naturelle																																			
2100162	BAYER	Bacillus Subtilis QST 713	156,7 g/kg	SERENADE MAX	WP	kg	1																									Attendre séchage complet		5	

- (1) 1 application par an
- (2) SWITCH : association de 2 familles chimiques ANILINO PYRIMIDINE + PHENYLPIRROLE
- (3) 2 applications/ha/an non consécutives
- (4) 2 à 3L/ha (3L pour les mélanges 2 voies et 2L pour les mélanges 3 voies)

- (5) dose recommandée par BASF Agro
- (6) ces 2 produits ont un délai MINIMUM entre 2 applications consécutives de 10 j
Si le renouvellement doit être fait avant 10 j, alterner avec un autre produit commercial
- (7) retrait définitif avec délai d'utilisation jusqu'au 31/12/2014